



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.1083 du 16/09/2026

OBJET : DÉLÉGATION de FONCTIONS et de SIGNATURE à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération n° 2026.03.2.39 en date du 21 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2026.03.3.40 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au Maire à 12 ;

VU la délibération n° 2026.03.4.41 en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 2026.03.5.42 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU le Tableau fixant l'ordre des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT la multiplicité et la diversité des compétences attribuées au Maire et à la Commune ;

CONSIDERANT que la bonne marche de l'administration communale ainsi que la continuité du service public communal rendent nécessaire la délégation de certaines fonctions et de signature à des Conseillers délégués ;

- ARRETE -

TITRE I – Délégation de fonctions à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée.

Article 1 – L'arrêté municipal n°2026.405 du 13 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée, est abrogé.

Article 1.1 – Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée, est chargée, sous ma surveillance et ma responsabilité d'une délégation de fonction au Patrimoine, au Parcours historique et patrimonial et à la Lecture publique.

Dans ce cadre, elle aura pour missions principales de s'occuper :

- De la protection, de la promotion et de l'entretien du patrimoine historique de Melun, avec la valorisation du parcours historique et patrimonial en lien avec l'Office de Tourisme.
- Du Musée : de son fonctionnement, de sa promotion et de la valorisation de ses collections ainsi que de la médiation culturelle avec l'environnement.

- Des Archives municipales de la Ville de Melun.
- De l’Archéologie.
- De la conduite des études relatives à la réhabilitation du Prieuré Saint-Sauveur.
- Du pilotage de la rénovation de l’orgue de Notre-Dame.
- Des fonds patrimoniaux.

Article 1.2 – Délégation de fonctions est donnée à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée dans les domaines cités à l’article 1.1.

TITRE II – Délégation de signature à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée.

Article 2.1 – En lien avec les domaines précités dans le titre I, délégation de signature est donnée à Madame Claire GUILLEMINOT, Conseillère municipale déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Tous courriers, documents, conventions, contrats et actes administratifs relatifs aux domaines cités aux articles 1.1 et 1.2 du présent arrêté.
- L’engagement des dépenses (bons de commande, ordres de service), les mandats de paiement et les titres de recettes relatifs aux domaines cités aux articles 1.1 et 1.2 du présent arrêté.
- Les marchés publics et leurs avenants, les accords-cadres et leurs marchés subséquents ainsi que leurs avenants, les délégations de service public et leurs avenants ainsi que toute pièce y afférente en lien avec les domaines cités aux articles 1.1 et 1.2 du présent arrêté.

Article 2 – Les présentes délégations prendront effet à compter de la transmission du présent arrêté au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification. Elles prendront fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, affiché en Mairie, publié au recueil des actes administratifs de la commune ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Madame le Procureur de la République,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun,

Et notifiée à l’intéressé

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260701-197413-AI-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2026

Publication :

Fait à Melun, le 16/09/2026

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun town hall is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK,